

NOTE D'INFORMATION GENERALE N° 093 / 2017 DU 26 décembre 2017

- * **Diffusion** : Tout adhérent et membres associés
- * **Objet** : Relevé des conclusions de la réunion du Vice-Premier Ministre, chargé de la fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale avec les délégations du patronat et des Syndicats les plus représentatifs des travailleurs.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA REFORME DE L'ETAT,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

0166 - /MFP-RE-TSS-CAB.

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE LA REUNION DU VICE-PREMIER MINISTRE
CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA REFORME DE L'ETAT,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
AVEC LES DELEGATIONS
DU PATRONAT ET DES SYNDICATS LES PLUS REPRESENTATIFS DES TRAVAILLEURS

Il s'est tenu le 7 décembre 2017, de 15h30 à 16h 15 mn, dans la salle de réunion de la Vice-Primature, une réunion de concertation entre le Vice-Premier Ministre, chargé de la fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale et les délégations des partenaires sociaux.

Etaient présents,

Pour la Vice-Primature,

- Josias ITOUA-YOCKA, Directeur du Cabinet du Vice-Premier Ministre
- Paul Nicolas GOMES OLAMBA, Conseiller juridique et administratif
- Jean Béal AKOUNDZE, Conseiller Politique, chargé de la communication
- Joseph AKONDZO NGUIAMBO, Conseiller au travail et au dialogue social

Pour le Patronat,

Union patronale et interprofessionnelle du Congo (UNICONGO)

- Alphonse MISSENGUI, Vice-Président
- Jean-Jacques SAMBA, Conseiller du Président d'UNICONGO

Syndicat de boulangers et pâtisseries du Congo (SBPC)

- Jean Cyr MAYALA, Vice-président

Union des opérateurs économiques congolais (UNOC)

- Frédéric NZALAKANDA, Président du commissariat aux comptes

Confédération générale du patronat du Congo (COGEPACO)

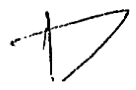
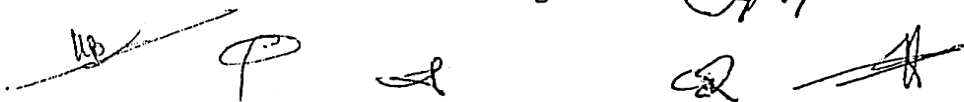
- Romuald ENDZANDZA, Vice-président

Union des employeurs des transports en commun (UETC)

- Sar Gilberty GAMPIO, Président

Syndicat des commerçants du Congo (SCC)

- Siema ABOUBAKAR, Secrétaire général.



Pour les organisations syndicales des travailleurs,

Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC)

- Raymond TATYS COSTODES, Vice-président

Confédération syndicale congolaise (CSC)

- Gilbert Sédar ANDZOUANA, 2^e Secrétaire général adjoint

Confédération des syndicats libres et autonomes du Congo (COSYLAC)

- Amirez NGOULALI, Président de la commission nationale d'évaluation

L'ordre du jour portait sur un seul point :

- l'organisation de l'élection des délégués du personnel pour le mandat de 2018 dans les entreprises et établissements assujettis au Code du travail.

Avant d'aborder l'examen de cet unique point à l'ordre du jour, le Vice-Premier Ministre, chargé de la fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale a tenu à réitérer aux partenaires sociaux le ferme engagement du Gouvernement de la République à mettre en avant le dialogue comme principal instrument de règlement et de prévention des conflits sociaux.

Il a ensuite accordé la parole aux responsables du patronat et à ceux des syndicats des travailleurs qui ont présenté, en ce qui les concerne, les problèmes que soulève l'organisation des élections professionnelles prévue ce mois de décembre 2017 pour le mandat de l'année prochaine.

Après échanges de vue sur la question, les parties ont fait unanimement le constat suivant :

La morosité dans laquelle le pays se trouve plongé dans le domaine économique et financier, a entraîné une situation sociale très préoccupante, caractérisée par des relations professionnelles souvent crispées entre les partenaires sociaux, notamment au sein des entreprises et établissements installés au Congo. Ce qui n'est pas de nature à favoriser la tenue de scrutins apaisés, susceptibles de mettre en confiance toutes les parties prenantes.

C'est ainsi qu'elles se sont convenues de ce qui suit :

1. Le report, au mois de décembre 2018, de l'élection des délégués du personnel pour le mandat de l'année 2019 sur l'ensemble du territoire national ;
2. La reconduction automatique des mandats actuels des délégués du personnel dans les entreprises et établissements assujettis au Code du travail de la République du Congo.

Aux fins de revenir définitivement aux prescriptions légales et réglementaires en la matière, les parties ont retenu de se réunir en tant que de besoin pour examiner ensemble les conditions susceptibles de garantir la bonne organisation ultérieure des élections professionnelles dans un climat apaisé.

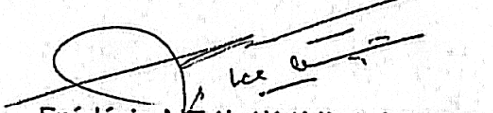
Fait à Brazzaville, le 7 décembre 2017

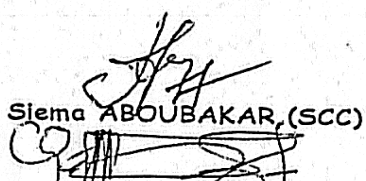
Ont signé :

Pour la partie patronale :


Alphonse MISSENGUI (UNICONGO)


Jean Cyr MAYALA (SBPC)


Frédéric NZALAKANDA (UNOC)


Siema ABOUBAKAR (SCC)


Sar Gilberty GAMPPIO (UETC)


Romuald ENDZANDZA (COGEPACO)

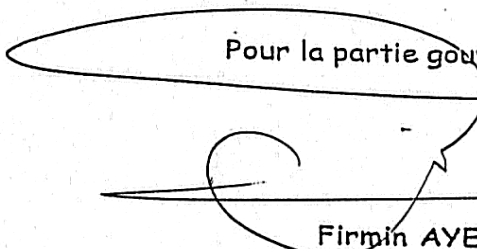
Pour les syndicats les plus représentatifs des travailleurs :


Raymond TATYS COSTODES (CSTC)


Gilbert Sédar ANDZOUANA (CSC)


Amirez NGOUOLALI (COSYLAC)

Pour la partie gouvernementale,


Firmin AYESSA

